

Section du Pas de Calais

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

**Dialogue social :
EN PANNE !**

Comité Technique Local du 11 avril 2013

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart le 11 avril 2013. Il a commencé à 9 h 15 et s'est terminé à 18 h 00 . La Présidence était assurée par M. Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par Mme Isabelle THOMAS, et le secrétariat - adjoint par CFTC DGFIP 62 en la personne de M. Gabriel GAILLARD.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ SNUI Solidaires
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ C F T C DGFIP 62
- ☞ C G T DGFIP 62

Ordre du jour du C T L

- 1 Procès verbaux des CTL des 7 février et 19 février 2013
- 2 Transfert de l'emploi de standardiste implanté sur « immeuble » du site d' Arras-Diderot vers l'équipe dédiée « Accueil » rattachée au SIP d'Arras-Ouest
- 3 Tableau de Bord de Veille Sociale : résultats du 2^{ème} semestre 2012
- 4 Rapport d'activité 2012 de la DDFIP du Pas-de-Calais
- 5 Bilan de la campagne comptes de gestion 2013
- 6 Le dispositif de campagne IR ISF 2013
- 7 Sécurité des postes comptables
- 8 Etat des lieux des renforts accordés au réseau
- 9 Questions diverses.

1°: Procès verbaux des CTL des 7 février et 19 février 2013

Les procès verbaux de ces deux C T L n'appelant de notre part aucune modification, nous avons voté pour leur approbation

2°: Transfert de l'emploi de standardiste implanté sur « immeuble » du site d' Arras-Diderot vers l'équipe dédiée « Accueil » rattachée au SIP d'Arras-Ouest

Au cas où nous ne le saurions pas, la direction nous indique que les conditions d'accueil sont essentielles à la satisfaction du public et à la bonne image de notre administration. Dans les grands sites, comme Lens ou Arras, l'accueil généraliste physique repose sur une équipe dédiée commune à l'ensemble des SIP, composée d'agents issus des deux filières et calibrée pour traiter les flux hors période de pointe. L'équipe accueil peut également assurer l'orientation des usagers des autres services installés dans le Centre des Finances Publiques (Service des Impôts des Entreprises, Service de Publicité Foncière, Pôles, ou Trésoreries...)

Actuellement l'accueil physique et téléphonique du site d'Arras est calibré et organisé comme suit :

SIP Arras Ouest : 1 agent A (pilotage), 2 agents C et 1 agent B (banque d'accueil) et 1 agent B (en box)

Immeuble Arras Diderot : 1 agent C au standard (téléphone)

L'organisation d'un accueil dédié physique et téléphonique géré par un responsable unique, comme mis en place sur le grand site de Lens, permettra d'une part, une professionnalisation accrue de l'accueil et facilitera, d'autre part les modalités d'organisation de la cellule dédiée (rotation, planning des permanences, gestion des congés, association aux réunions métiers...)

A l'origine, ce point de l'ordre du jour ne concernait qu'un seul emploi. La direction a modifié son projet au cours du C T L, en proposant de rajouter un nouveau transfert d'un agent de catégorie B. Dans ces conditions, CFTC DGFIP 62 n'a pas eu tous les éléments pour pouvoir sérieusement participer à un vote sur ce projet. Nous avons donc refusé de voter sur le point n°2.

3°: Tableau de Bord de Veille Sociale : résultats du 2^{ème} semestre 2012

CFTC DGFIP 62 reconnaît que le Tableau de Bord de Veille Sociale est un élément très important pour nos services. Malheureusement, le T B V S constate souvent les faits, sans pouvoir généralement y apporter une solution. Ce problème, nous l'avions largement évoqué au cours des réunions de l'année 2011 sur la préparation du T B V S. Le fond du problème, c'est encore et toujours les suppressions d'emplois, qui sont à l'origine de la majeure partie des éléments relevés par le T B V S. **Supprimez les suppressions d'emplois, et on peut raisonnablement supprimer une bonne partie du T B V S.**

La direction nous a donc présenté sa fiche d'analyse pour le 2^{ème} semestre 2012 :

Au 2^{ème} semestre 2012, le nombre d'agents affectés (chiffre global A+, A, B et C sans tenir compte des absences, ni des temps partiels, ni de la position administrative) a été de 1792, 26 en moyenne. Le taux de couverture global a légèrement augmenté par rapport au 1^{er} semestre 2012, passant de 0.97 à 0.99, proche du taux de 1. Il correspond au rapport entre l'effectif disponible (agents affectés – absences de toute nature) et l'effectif théorique tel qu'il apparaît au TAGERFIP. Ce taux de couverture est décliné par la suite par service dans le TBVS. Le taux d'encadrement (A+, A et B encadrants) comparé à l'effectif global de la DDFIP (ou d'un service) s'élève pour le département à 13,61%. Il est en légère augmentation par rapport au 1^{er} semestre 2012, puisqu'il se chiffrait à 13.05%.

Concernant la formation, la direction nous informe que 97 % des agents B et C ont suivi au moins une formation entre le 1/01/2011 et le 31/12/2012. Ce taux, calculé par le bureau RH2C est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'agents ayant suivi une action de formation (chiffre tiré de l'application FLORE) et l'effectif réel payé au 31/12/2012. Ce taux prend en compte toutes les actions de formation continue, à l'exclusion des préparations aux concours, y compris la formation déontologie et la préparation à la retraite.

Il est important de savoir que le taux de demandes de mutation s'élève à 24 % en 2012. Sur 436 demandes (mouvements nationaux et locaux), 260 ont obtenu satisfaction et 176 n'ont pas répondu aux attentes des agents. Résultat direct des suppressions d'emplois.

Pour ce qui est de l'analyse globale des indicateurs départementaux (ou du service), la direction nous indique, qu'à ce stade, les données du TBVS n'ont pas révélé d'événements nouveaux sur le contexte humain et social des services. Il apparaît que les indicateurs atypiques affectent les mêmes services que ceux mis en exergue lors de la confection des TBVS précédents. Ces services font l'objet d'une vigilance particulière de la part de la direction, notamment en terme de renfort en effectifs, dans la mesure du possible, grâce à des EDRA, des agents ALD, voire des détachements pour les services de la filière fiscale, et à l'appart d'EMR dans la filière gestion publique.

4° : Rapport d'activité 2012 de la DDFiP du Pas-de- Calais

Très contente de son année 2012, la Direction nous a remis un magnifique rapport annuel de gestion 2012. Il faut admettre que, si nous ne sommes absolument pas d'accord avec l'autosatisfaction évidente de la direction, ce rapport est très joli !!! Tout va bien dans le meilleur des mondes. Ce magnifique état des lieux, c'est un peu l'arbre qui cache la forêt, ou bien la partie visible de l'iceberg... Nous sommes donc totalement en désaccord avec la façon de voir les choses de la direction. En effet, elle évite donc soigneusement tout ce qui concerne les suppressions d'emplois, le stress au travail, la surcharge de travail des collègues, le manque évident de dialogue social dans notre département....Bref... Nous n'allons donc pas là contester point par point les écrits (le rapport compte 23 pages !) de la direction qui n'engagent qu'elle. C'est grand, c'est beau, c'est magnifique, on en redemanderait !!! Pour nous, ce n'est pas un rapport annuel de gestion et situation de l'exercice des missions pour 2012, mais de la pure autosatisfaction, de la propagande « dégéfipienne ». Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre, ni plus aveugle que celui qui ne veut pas voir.

Voici quelques éléments concernant les collègues du Pas de Calais. L'effectif de la Direction s'établit au 31 décembre 2012 à 1 781 agents et 97 contractuels BERKANI, dont 5 ayant opté pour le droit privé. Les moins de 30 ans représentent moins de 3 % des agents. En revanche, le pourcentage de personnes de plus de 50 ans s'établit à plus de 48 %. Le nombre de temps partiels s'élève à 412 et 50 % de ces temps partiels relèvent d'agents de la catégorie C. 8 agents sur 10 choisissent le prorata de 80 %.

L'absentéisme (personne non présente dans le service) affiche 34 480 jours ouvrés en 2012, soit 1400 jours de moins qu'en 2011. Les congés ordinaires de maladie représentent environ 40 % des absences, la formation professionnelle 26 % et les congés de longue maladie et de longue durée 25 %.

Le nombre de départs à la retraite a décliné en 2012 (retrouvant ainsi un rythme proche de 2010) puisque 67 départs ont été enregistrés dans le département contre 104 en 2011.

La Direction évoque également dans ce superbe rapport le T B V S, mais, bien évidemment sans jamais mentionner la moindre suppression d'emplois.

5° : Bilan de la campagne comptes de gestion 2013

La direction nous informe que, s'agissant de la campagne 2013 qui vient de s'achever, le taux de remise s'établit à 91,07 % contre 93,06% en 2012. Elle nous indique qu'en égard aux nombreux aléas rencontrés durant cette campagne 2013 (application GEIDE indisponible durant 1,5 jour, comptes de gestion demandés par les postes mais non disponibles dans GEIDE, absentéisme provoqué par l'épidémie de grippe et les intempéries,...), le résultat du département est très satisfaisant.

CFTC DGFIP 62 tient surtout à souligner et saluer le professionnalisme des collègues du Secteur SPL, toutes unités de travail confondues, qui, malgré les suppressions d'emplois, sont parvenus à respecter les délais imposés par la hiérarchie.

6° : Le dispositif de campagne IR ISF 2013

CFTC DGFIP 62 cite les propres termes de la direction : « La campagne de souscription des déclarations de revenus constitue un motif de rencontre privilégié entre notre administration et ses usagers et traduit très concrètement la qualité de service que les agents des différents services mobilisés pour l'occasion, leur apportent. » . **Dans l'absolu, elle a parfaitement raison, mais elle oublie de parler des conditions de travail des agents d'accueil, des incivilités en forte augmentation, et une fois de plus, aucun mot sur les suppressions d'emplois.**

Afin de répondre aux demandes des agents traduites dans les bilans de campagne, le calendrier fait l'objet cette année d'améliorations importantes, toujours selon la direction...

- une remise à la poste des déclarations plus précoce puisqu'elle démarrera le 15 avril et se terminera le 30 avril
- une date limite de dépôt papier également anticipée fixée au lundi 27 mai et au mardi 11 juin pour la télédéclaration
- un calendrier de saisie revu avec une première émission au jeudi 4 juillet (date limite de paiement au 16 septembre) et une deuxième émission au vendredi 26 juillet (date limite de paiement au 15 octobre)

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

- 3 -

Plusieurs mesures de simplification ont été adoptées au bénéfice de cette campagne. Les principales sont les suivantes :

- fusion des avis d'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux
- ouverture de la possibilité de mensualisation pour les prélèvements sociaux
- préremplissage des heures rémunérées dans les déclarations de revenus (pour le calcul de la PPE)
- dispense de l'obligation de fourniture de pièces justificatives avec la déclaration papier, ce qui permettra d'aligner la situation des déclarants papier sur celle des internautes
- création d'une «notice grand public» ; les usagers destinataires d'une 2042 complémentaire continuent de recevoir la notice complète habituelle.

A noter, qu'au cours de la campagne de déclarations, soit du 2 au 27 mai 2013, l'heure de fermeture au public, ainsi que du standard téléphonique a été fixée par la direction à 16 h 30.

7° : Sécurité des postes comptables

La direction nous a remis un dossier sécurité très complet. Le plan de sécurité se décline en six axes :

- 1 – une politique d'information appelant au respect du personnel de la DGFIP
- 2 – le paiement des impôts par carte bancaire
- 3 – un plan de sécurisation renforcée des bâtiments recevant du public
- 4 – un renforcement de notre politique de prévention pour aider les agents à mieux gérer les situations difficiles
- 5 – une consolidation de l'accompagnement des personnels en cas d'incident
- 6 – une protection renforcée de tous les personnels de la DGFIP

Les dispositifs visant à renforcer la sécurité reposent ainsi sur trois niveaux de protection :

- 1 – environnement de travail (bâtiments et espaces intérieurs)
- 2 – gestion des valeurs et des fonds
- 3 – protection des personnes

CFTC DGFIP 62 a parfaitement conscience que la sécurité des agents des finances publiques est un sujet capital pour la direction . Elle nous fait part que M. Eric Venel est depuis le 3 septembre 2012, Délégué Départemental à la Sécurité. Le DDS est chargé de mener des actions de sensibilisation à la sécurité sur sites ou lors de réunions de cadres ou d'agents. Il établit avec la société de transport de fonds les protocoles de sécurité conforme à la réglementation. Il s'assure également du respect des règles de sécurité et de confidentialité lors des dégagements auprès de la banque postale. Le DDS s'assure de la réalité des autorisations et déclarations auprès de la préfecture des installations de vidéoprotection. Une part significative du temps du DDS est consacrée aux analyses de site et aux préconisations afin d'améliorer la protection et la sécurité des personnes et des biens Au 31 mars 2013, 24 sites ont été visités par le DDS.

De nombreuses explications et précisions nous ont été apportées par la direction sur ce sujet très sensible qu'est la sécurité. En particulier sur la conservation des fonds et des valeurs, l'encaisse et les transports de fonds, la formation et la sensibilisation, la notion de moyen d'alarme (alarme agression silencieuse bouton ou pédale reliée à un télésurveilleur) et moyen d'alerte (bouton relié principalement au bureau du chef de poste, déclenchant un témoin lumineux, parfois couplé à un buzzer, permettant une intervention du responsable de service.).

8° : Etat des lieux des renforts accordés au réseau

La Direction précise que les EDRA sont affectés pour la plupart à la suite du mouvement local du 1er septembre afin de combler les vacances d'emploi dans les services ayant des agents issus de la filière fiscale. Certaines affectations peuvent être modifiées en cours d'année en cas de besoin important sur une autre structure (absentéisme, départ en retraite, etc....).

Les affectations des agents de l'EMR (et du CPSR entre mars et août) sont arrêtées par le Pôle Pilotage et Ressources de manière mensuelle au vu d'une synthèse recensant les besoins exprimés par les chefs de services, les situations en matière d'effectifs et d'absentéisme ainsi que des éléments de contexte lors d'une réunion avec les responsables des pôles métiers et le receveur des Finances.

Les principaux motifs de demande de renforts sont l'existence d'un ou plusieurs emplois vacants, l'absentéisme de longue durée (santé, maternité, stages), le remplacement du seul agent recouvrement en SIP et le soutien de certaines opérations ponctuelles (exemple : réforme de l'intercommunalité).

A noter, et c'est bien regrettable, que les agents du CPSR ne perçoivent aucune indemnité kilométrique ou frais de repas pendant leur période de « renfort ». Ils ne doivent en principe être affectés en renfort que sur leur résidence administrative, Arras. Certains agents acceptent d'être affectés dans des postes plus proches de leur domicile. Ils ne perçoivent pas non plus de frais de déplacements.

	A	B	C	Total
CPS	1	4.6	8.4	14
EDRA	3	13	4.4	20.4
EMR ARRAS	0	11	7	18
EMR BOULOGNE	0	11	2	13
Sous-total EMR	0	22	9	31
Total	4	39.6	21.8	65.4

Le nombre de jours d'interventions des agents EMR/ERR et CPSR en 2012 est de 6344.

Par rapport à l'absentéisme (santé, formation, absences diverses) des catégories B et C de la filière Gestion Publique (soit 10835.5 jours dont 2311.5 pour les services de direction), le taux de couverture s'établit à 58,5 %.

La Direction a évoqué l'éventuelle possibilité de faire une réunion de l'ensemble des structures de renfort de notre département. C'est certainement, sur le fond, une initiative intéressante, mais, il ne faudrait pas refaire le passé, sur la forme. En effet, il y a quelques années, les membres de l'EMR étaient réunis deux fois par ans. Nous avons alors constaté que la direction n'avait rien à dire aux membres de l'EMR. Faire une réunion, c'est très bien, mais, il est capital d'avoir des éléments à apporter au cours des réunions. Ce fut loin d'être le cas dans le passé.

Compte rendu de vos représentant(e)s
Martine Hennequin
Jean-François Heneman
Gabriel Gaillard

CFTC DGFIP 62 au C T L
DDFiP comptabilité
E M R 62 R F Boulogne sur Mer
E M R 62 R F Boulogne sur Mer

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif